cpat

Rapport annuel 2019

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur le site de la CPAT : www.cpat.ch, à la rubrique « Downloads & formulaires »

L'essentiel en bref

Pour la CPAT, 2019 fut une excellente année en termes de placements avec une performance de 11,78 %. Outre la constitution de réserves, l'assuré a également directement profité de ce succès en voyant son compte d'épargne rémunéré avec un intérêt de 2,5 %, ce qui correspond à une rémunération supplémentaire de 24 millions de francs. Le degré de couverture a augmenté, passant de 105,8 % à 111,3 %.

– En tant que caisse d'association indépendante, la CPAT offre à ses assurés et aux employeurs des professions techniques une prévoyance très attractive. Elle gère la prévoyance professionnelle de 2000 employeurs affiliés ainsi que 17 300 assurés actifs et rentiers. En 2019, le nombre d'assurés a considérablement augmenté. La fortune sous gestion s'élève à 3,4 milliards de francs.

– Grâce à une stratégie d'investissement bien diversifiée, un rendement net de 11,78 % a été réalisé. Toutes les catégories d'investissement ont eu une performance positive, en particulier les actions. Les frais de gestion de fortune, inclus la gestion de l'immobilier, s'élèvent à 0,24 %.

– En raison du très bon résultat des investissements, le degré de couverture a augmenté à 111,3 % (exercice précédent : 105,8 %). La réserve de fluctuation a crû de 188 millions de francs. Elle s'élève désormais à 347 millions de francs, ce qui permettra d'amortir de moins bons résultats d'investissements futurs. Le degré de couverture visé par la CPAT est 116 %, ce qui équivaudrait à une réserve de fluctuation de 491 millions de francs si celle-ci était entièrement constituée.

– Pour l'exercice sous revue, la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs est de 2,5 %, soit nettement supérieure à la rémunération prescrite par la LPP (1 %). La rémunération des capitaux des rentiers s'est élevée à 2 %.

– Face à l'augmentation de l'espérance de vie, la provision pour les bénéficiaires de rente a été augmentée de 6,2 à 13,4 millions de francs.

– Le bon résultat d'investissement a également permis d'abaisser le taux d'intérêt technique du capital de couverture des rentes de retraite à 1,5 %, ce qui a généré des coûts de 48 millions de francs. Cette mesure va permettre de réduire les exigences de rendement futures pour les rentiers et offrir plus de marge de manœuvre pour la rémunération des comptes d'épargne des assurés actifs.

– En raison du taux de conversion trop élevé, chaque nouveau départ à la retraite entraîne des pertes d'environ 20 % du capital d'épargne. Des provisions doivent être faites pour ces pertes futures. Elles ont augmenté de 60 à 148 millions de francs.

– Seule une organisation professionnelle, assortie d'une transparence complète, est à même de garantir une prévoyance sûre. La loyauté et l'intégrité des personnes responsables sont essentielles. Les membres du Conseil de fondation, de la direction et des organes de contrôle présentent donc chaque année leurs liens d'intérêts. Pour éviter tout abus, la CPAT a organisé la gestion de sa fortune en adoptant des règles claires de répartition des tâches et elle procède à des contrôles réguliers.

– Une présentation complète des frais est l'une des composantes de la transparence. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées, et qui enregistre environ 6000 entrées et sorties annuelles, les frais administratifs de 194 francs par assuré sont faibles.

– Les séminaires de préparation à la retraite, organisés conjointement avec les associations professionnelles, rencontrent un grand succès. Nous continuerons à vous les proposer gratuitement en 2020. Consultez notre site internet à ce sujet. L'inscription est obligatoire.

– Découvrez notre nouvelle page internet. Sur www.cpat.ch, vous trouverez toutes les informations concernant nos assurances. Notre compendium en ligne (www.cpat-compendium.ch) vous donnera un aperçu des assurances sociales suisses et répondra aux principales questions au sujet de la prévoyance professionnelle.

– Chaque rapport annuel se base sur les données à la date de référence et est ainsi déjà obsolète lors de sa création. Début mars 2020, c.-à-d. à la rédaction de ce rapport, la pandémie du coronavirus tient le monde en haleine. Le cours de la Bourse connait de fortes fluctuations. Actuellement, il est impossible d'évaluer les répercussions de la crise du coronavirus sur l'économie, la conjoncture, les actifs et donc ainsi sur la situation financière du deuxième pilier. Pour les caisses de prévoyance, le facteur décisif est, entre autres, de savoir dans quelle mesure et à quelle vitesse les marchés boursiers se redresseront. Il est connu qu'après la crise financière de 2008, 2009 fut une excellente année pour les actions. Cela montre, encore une fois l'importance d'un horizon de placements à long terme et la nécessité de constituer des réserves de fluctuation.

Chiffres-clés

	2019	2018	2017
Somme du bilan (en millions de CHF)	3 488	2 943	2 952
Performance de la fortune totale	11.78 %	-3.6 %	7.3 %
Degré de couverture	111.3 %	105.8 %	111.3 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	2.5 %	1 %	2.5 %
Entreprises affiliées	2 082	2 042	2 029
Assurés actifs	14 693	14 090	13 647
Bénéficiaires de rente	2 630	2 431	2 301
Taux de conversion âge 65 homme / femme (à partir de 2020 : 5.8 / 6.1)	6.0 / 6.3	6.0 / 6.3	6.0 / 6.3
Intérêt technique	2 / 1.5 %	2 %	2 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	194	200	201

Bilan

Actif	31.12.2019 (en CHF)	31.12.2018 (en CHF)
Liquidités	43 400 849	59 793 926
Créances	46 429 785	13 841 157
Obligations	1 322 208 163	1 211 552 117
Actions et autres titres similaires	1 238 173 114	917 046 992
Immeubles	837 819 173	741 061 552
Régularisation de l'actif	–	–
Total de l'actif	**3 488 031 084**	**2 943 295 744**

Passif	31.12.2019 (en CHF)	31.12.2018 (en CHF)
Prestations de libre passage	28 570 223	15 956 443
Autres engagements	708 051	1 030 451
Régularisation du passif	1 627 027	1 274 185
Réserves de contributions des employeurs	44 362 480	44 910 452
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 915 295 584	1 739 335 412
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	984 575 000	856 691 000
Réserves techniques	166 326 000	125 160 000
Réserve de fluctuation de valeurs	346 501 719	158 872 801
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	**3 488 031 084**	**2 943 295 744**

La CPAT n'a cessé de croître au cours des dernières années. À fin 2019, la fortune sous gestion dépassait pour la première fois 3 milliards de francs. Compte tenu des intérêts négatifs, les liquidités sur les comptes courants sont maintenues au plus bas. Grâce à l'accroissement du nombre de ses affiliés, le capital de prévoyance des actifs et des rentiers augmente constamment.

Grâce au bon résultat des placements, la caisse a pu augmenter ses réserves et ainsi se prémunir d'une baisse boursière future.

Répartition de la fortune par catégories de placement

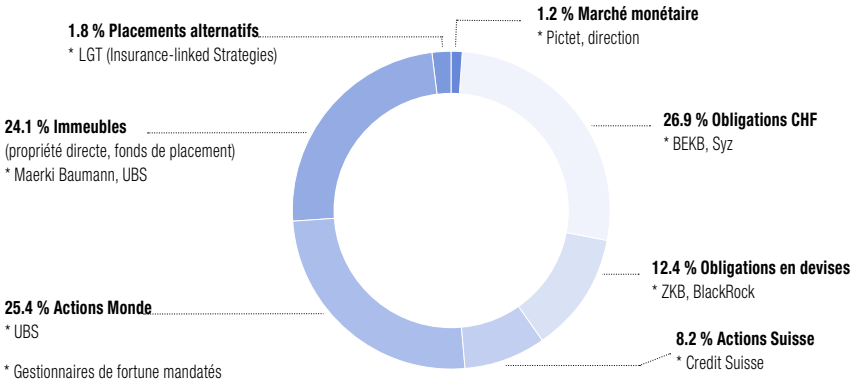

Les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0,24 %. Ceux-ci comprennent tous les coûts de gestion de fortune, y compris ceux liés aux placements collectifs tels que les fonds. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Le droit de vote pour les actions détenues directement est activement exercé et le vote est publié au milieu de l'année sur notre site internet. Les gestionnaires de fortune mandatés respectent les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

Assurés actifs et entreprises affiliées

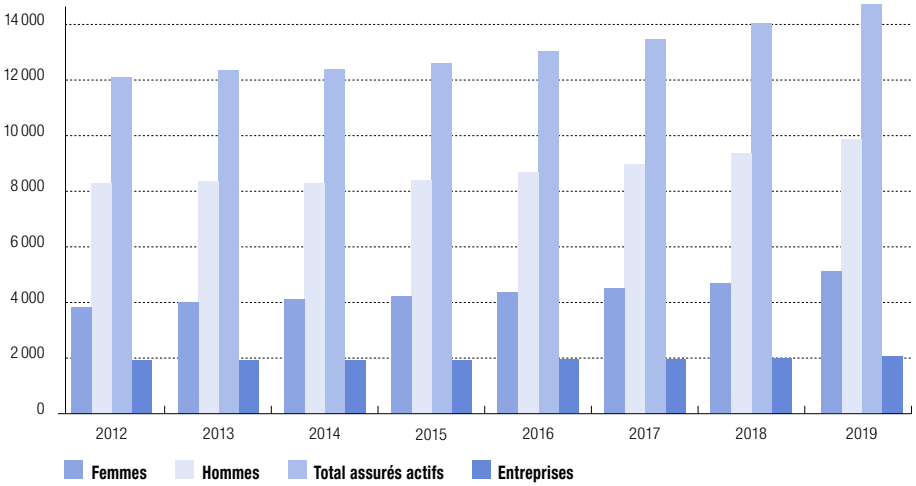

À la fin de l'exercice 2019, la CPAT compte 14 693 assurés actifs (4893 femmes et 9800 hommes), qui sont assurés dans le cadre de 2082 entreprises et, pour 344 d'entre eux, à titre individuel.

Compte d'exploitation

	2019 (in CHF)	2018 (in CHF)
Cotisations et apports	176 363 179	170 116 951
Prestations d'entrée	230 458 668	140 182 476
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	**406 821 847**	**310 299 427**
Prestations réglementaires	-84 435 819	-89 138 044
Subsides du Fonds de garantie LPP	-1 190 591	-1 112 813
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-8 661 722	-8 144 633
Prestations de sortie	-132 829 814	-107 610 425
Dépenses prestations / versements anticipés	**-227 117 946**	**-206 005 915**
Constitution capital de prévoyance	**-344 462 200**	**-127 946 083**
Charges d'assurance	**-948 338**	**-696 013**
Résultat net de l'activité d'assurance	**-165 706 637**	**-24 348 584**
Rendement des titres	23 758 600	29 891 450
Pertes réalisées sur le cours des titres	-3 569 910	-6 656 955
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	13 245 553	6 660 929
Plus-values titres	306 905 662	-150 546 305
Rendement immobilier	21 229 830	18 959 871
Gestion de la fortune	-8 294 782	-7 251 669
Résultat net du placement de la fortune	**353 274 953**	**-108 942 679**
Autres frais et autres revenus	**15 984**	**17 791**
Contribution aux frais administratifs	4 411 957	4 135 192
Administration assurés	-3 361 760	-3 298 257
Frais de marketing et de publicité	-1 005 579	-914 680
Frais administratifs en f. / à la ch. du compte d'exploitation	**44 618**	**-77 745**
Excédent des recettes / excédent des dépenses	**187 628 918**	**-133 351 217**

Nombre de bénéficiaires de prestations

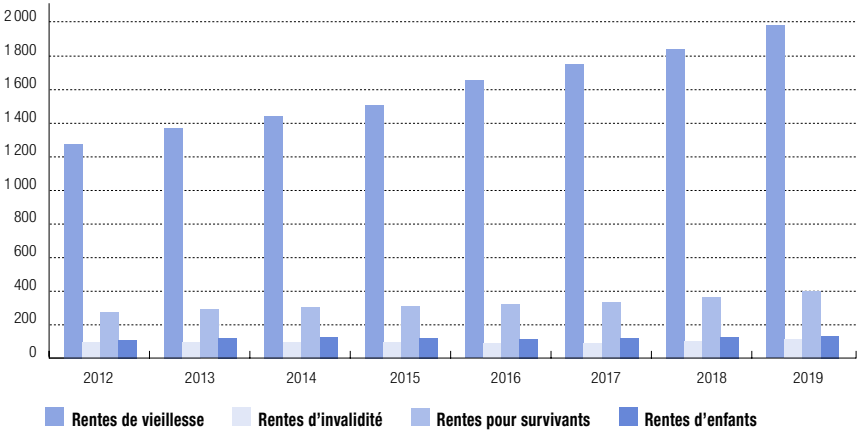

Le nombre de rentes vieillesse et survivants a encore augmenté au cours de l'exercice. 141 personnes ont pris leur retraite et 39 rentes de conjoint se sont ajoutées suite à des décès. Le nombre de rentes d'invalidité a également augmenté, avec 13 entrées. Les pensions mensuelles sont versées à un total de 2630 personnes. Comme la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite, le nombre de rentes vieillesse continuera à croître ces prochaines années.

Prestations réglementaires

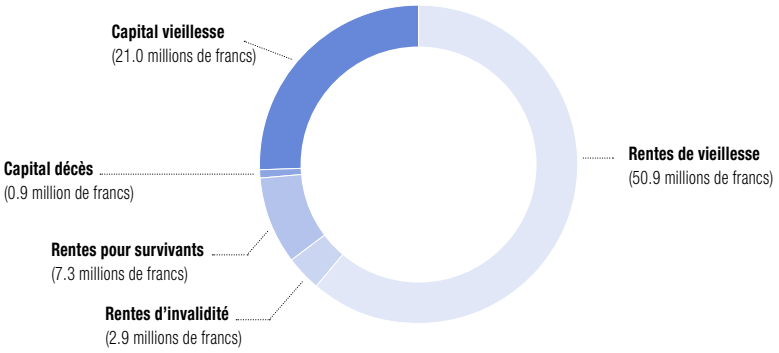

Les prestations de prévoyance sont passées de 88 à 83 millions de francs en 2019, car les retraits sous forme de capital au moment de la retraite ont considérablement diminué, passant de 31,8 à 21,0 millions de francs. Cependant, les rentes vieillesse augmentent de 46,8 à 50,9 millions de francs. Les rentes d'invalidité et les rentes en cas de décès destinés aux veufs, veuves et orphelins ont progressé de 0,7 à 0,8 millions de francs. Les capitaux en cas de décès sont quant à eux restés quasiment stables à 0,9 millions de francs contre 0,7 millions de francs.

indépendant

« Je souhaite préserver mon indépendance à l'avenir. C'est pourquoi j'attache de l'importance à ce que mon avoir de vieillesse reste le plus possible indépendant. »

Michèle Röthlisberger
Technicienne en architecture d'intérieur

cpat

attentif · indépendant · responsable

Nos prestations par rapport à la LPP

La CPAT assure des prestations plus complètes que ne le prévoit la loi (LPP) avec ses prestations minimales. Voici un aperçu.

Prestations lors de la retraite

Type de prestation	Prestations minimales selon la loi	Prestations de prévoyance selon le règlement de la CPAT
Taux de conversion	6.8 % sur la partie obligatoire de l'avoir (= prestations minimales LPP)	Taux de conversion s'appliquant à l'entier de l'avoir : 6.1 % (femmes) / 5.8 % (hommes) à l'âge de 65 ans, les prestations minimales LPP étant garanties
Versement en capital	Perception en capital jusqu'à 25 %	Perception en capital jusqu'à 100 %
Retrait en espèces de la rente vieillesse	–	Perception flexible en capital de la rente garantie jusqu'à 75 ans ; par la suite rente ordinaire intégrale avec plein droit à la prestation pour survivants
Versement anticipé	–	Possibilité de versement anticipé dès 58 ans ; un rachat pour une retraite anticipée est possible
Report	–	Report possible jusqu'à 70 ans
Rente d'enfant de retraité	20 % de la rente vieillesse dès l'âge ordinaire de la rentraite (jusqu'à 18 ans révolus, 25 ans lors de formation)	20 % de la rente LPP dès l'âge ordinaire de la retraite (jusqu'à 20 ans révolus, 25 ans lors de formation)
Rente transitoire AVS	–	En cas de retraite anticipée, les personnes peuvent demander une rente transitoire AVS qui peut être préfinancée

Prestations d'invalidité

Type de prestation	Prestations minimales selon la loi	Prestations de prévoyance selon le règlement de la CPAT
Invalidité	Dès 40 % d'incapacité de travail (IT)	Dès 25 % d'incapacité de travail (IT)
Libération des cotisations	–	Après 3 mois d'incapacité de travail
Montant de la rente	Rente : Degré : Rente complète dès 70 % IT ¾ rente dès 60 % IT ½ rente dès 50 % IT ¼ rente dès 40 % IT	Rente : Degré : Rente complète dès 70 % IT ¾ rente dès 60 % IT Pour une IT de 25 % à 59 %, la rente de la CPAT correspond au degré effectif de l'IT
Coordination avec d'autres assurances sociales	Max. 90 % du salaire précédent	Max. 100 % du salaire précédent
Base de calcul de la rente	Capital d'épargne au moment de la revendication additionné des cotisations d'épargne futures sans intérêt, multiplié par le taux de conversion en vigueur (actuellement 6.8 %)	Capital d'épargne au moment de la revendication additionné des cotisations d'épargne futures avec un intérêt de 2 %, multiplié par le taux de conversion de la CPAT en vigueur
Rente pour enfant d'invalide	20 % de la rente d'invalidité (jusqu'à 18 ans révolus, 25 ans lors de formation)	20 % de la rente d'invalidité (jusqu'à 20 ans révolus, 25 ans lors de formation)

Prestations en cas de décès

Type de prestation	Prestations minimales selon la loi	Prestations de prévoyance selon le règlement de la CPAT
Rente de conjoint avant la retraite	60 % de la rente d'invalidité	66.67 % de la rente d'invalidité
Rente de conjoint après la retraite	60 % de la rente vieillesse	100 % de la rente vieillesse jusqu'à l'âge de 75 ans du rentier décédé, puis 66.67 % de la rente vieillesse ; la rente vieillesse est ainsi garantie jusqu'à 75 ans même en cas de décès
Rente à l'épouse divorcée	Droit à une rente selon la LPP, à condition qu'une pension ait été accordée dans le jugement de divorce et que le mariage ait duré au moins 10 ans	Droit à une rente selon la LPP, à condition qu'une pension ait été accordée dans le jugement de divorce et que le mariage ait duré au moins 10 ans
Rente de concubin	–	Si les conditions prévues à l'article 32 du règlement sont remplies, le concubin bénéficie des mêmes avantages que le conjoint
Rente d'orphelin	20 % de la rente d'invalidité jusqu'à 18 ans révolus, respectivement 25 ans lors de formation	20 % de la rente d'invalidité jusqu'à 20 ans révolus, respectivement 25 ans lors de formation
Indemnité	Indemnité unique égale 3 rentes annuelles, s'il n'y a aucun droit aux prestations pour survivant	Indemnité unique égale à 3 rentes annuelles, s'il n'y a aucun droit aux prestations pour survivant
Capital décès avant la retraite	–	Part du capital d'épargne qui n'est pas nécessaire pour couvrir les prestations de survivant, mais au moins le montant d'une rente d'invalidité annuelle. Un éventuel compte d'excédent et un éventuel capital décès supplémentaire assuré sont également versés
Capital décès après la retraite	–	Si aucune rente de conjoint n'est due, les rentes vieillesse qui auraient été versées jusqu'à 75 ans sont versées en capital
Rachats	–	Restitution des rachats effectués à la CPAT en cas de décès d'un assuré actif

Nous sommes à disposition en cas de questions.

responsable

« Avoir le temps, se détendre et profiter. Se réjouir de ce qui va suivre.
Et se sentir sûr grâce au partenariat de longue date avec la caisse de pension.
Le sens des responsabilités de la CPAT me procure un bon sentiment. »

Peter Wyss
Ingénieur civil

cpat

attentif · indépendant · responsable

Organes

État au 01.01.2020

Conseil de fondation

Jobst Willers
Ingénieur ETS en mécanique
Jobst Willers Engineering AG, Rheinfelden
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation

Fabienne Plüss
MSc BA
Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Membre du Comité de papiers valeurs

Philip Schmitt
ing. dipl. architecte SIA
Jung + Schmitt Architekten GmbH, Zurich
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des immeubles

Andreas Steinegger
Lic. oec. / aménagiste EPF EPG
Jauslin Stebler AG, Muttenz
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de stratégie

Daniel Baldenweg
Ing. dipl. HES/REG A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Uster
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers valeurs

Franz Mathis
Ing. dipl. ETS UTS
Peseux
Représentant des employés UTS
Président du Comité de papiers valeurs

Patrick Sommer
Ing. dipl. HES, eMBA
Corporate Software AG, Bienne
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs

Christian Vils
Ingénieur en électrotechnique ETS
Engineering Management Selection E.M.S. AG, Zurich
Représentant des employés UTS
Membre du Comité d'assurance et de stratégie

Lisa Ehrensperger
Architecte dipl. EPF FAS
Frei + Ehrensperger Architekten GmbH, Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles

Bülent Parlak
Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles

Jürg Winkelmann
Architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employés FSAI
Président du Comité de gestion des immeubles

Patrick Wüthrich
Économiste d'entreprise dipl. ES
Spreng + Partner Architekten AG, Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des immeubles

Gérald Brandt
Responsable RH avec dipl. fédéral
BG Ingénieurs Conseils SA, Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Vice-président et président du Comité d'assurance et de stratégie

Marlene Locher Brander
Assistante de direction
Bänziger Partner AG, Buchs SG
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie

Direction

Organe de direction	ATAG Organisations économiques SA, Berne
Gertrud Stoller-Laternser	Directrice
Beat Christen	Directeur adjoint
Alban Pllana	Chef des acquisitions et de la relation clientèle
Peter Gasser	Chef des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Cheffe de l'administration
Simone Ringler	Responsable des immeubles

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler	Prevanto SA, Bâle

Réviseur en chef

André Egli	Balmer-Etienne AG, Lucerne

Expert en placement

Dr Hansruedi Scherer	PPCmetrics SA, Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne

cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch